

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20211011-001

du 11 octobre 2021

n°001

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 26

PRESENTS (18) : M.ABELIN, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, M.JUGE, M.CHAINÉ, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN

POUVOIRS (2) :

Mme LAVRARD donne pouvoir à M.ABELIN
M.MEUNIER donne pouvoir à Mme AZIHARI

EXCUSES (6) : M.PICHON, Mme BOURAT, M.PREHER, Mme GODET, M.AURIAULT, M.BAILLY

Nom du secrétaire de séance : M.PEROCHON

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Attribution de subventions et individualisation de crédits au titre du contrat de ville – Deuxième programmation pour l'année 2021

Par délibération n°12 du conseil communautaire du 13 avril 2015, le cadre et les objectifs du contrat de ville couvrant la période 2015-2020 ont été adoptés. Il définit une nouvelle géographie prioritaire, composée de deux quartiers « Ozon- Les Renardières- Le Lac" (quartier n°1), et "Châteauneuf – centre-ville" (quartier 2), pour y développer des actions visant à réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain.

Cette politique concourt à intervenir sur les 3 piliers qui sont la cible de cette politique publique :

- I - Le développement économique et l'emploi,*
- II - Le cadre de vie et le renouvellement urbain,*
- III - La cohésion sociale,*

en agissant de manière transversale sur l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la citoyenneté.

Par la délibération n°20 du conseil communautaire du 08 juillet 2019, la collectivité a adopté la prolongation du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022, et renforcé certaines priorités liées à la cohésion sociale, l'insertion-emploi et le cadre de vie.

* * * * *

VU l'article 10 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, prévoyant la conclusion d'une convention pour l'attribution de subventions supérieures à 23 000 €, modifié par l'ordonnance n°2005-856 du 25 juillet 2005 portant simplification du régime des libéralités consenties aux associations (...),

VU le décret 2001-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la circulaire du 22 janvier 2019 du Premier Ministre relative à la définition de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, portant prolongation des contrats de ville jusqu'en 2022,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20211011-001

du 11 octobre 2021

n°001

page 2/2

VU la délibération n° 12 du conseil communautaire du 13 avril 2015 relative à l'adoption du contrat de ville 2015-2020,

VU la délibération n° 20 du conseil communautaire du 8 juillet 2019 pour l'adoption de la prolongation du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022,

VU la délibération n° 2 du bureau communautaire du 3 mai 2021 concernant l'attribution de subventions pour la programmation du premier semestre 2021 du contrat de ville,

CONSIDÉRANT les objectifs prioritaires du contrat de ville, regroupés en 3 piliers : développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain, cohésion sociale,

CONSIDÉRANT les avis du Comité Technique du Contrat de Ville du 1^{er} avril 2021,

CONSIDÉRANT l'adéquation des projets et actions présentés par les structures avec les priorités du contrat de ville,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de verser aux associations et structures les financements tels que présentés dans le tableau ci-après, pour un montant de 15 400€

Structures	Actions	Montant attribué en 2020	Positionnement collectivité 2021
ADAPGV	Insertion et accompagnement auprès des jeunes voyageurs	1 000€	1 000 €
Club Face	CV Vidéos	2 500 €	1 500 €
ADSEA	Chantier éducatif- renforcement	Renforcement	1 000 €
MJC Horizons sud (ex Renardières)	Suivi de l'O.I.R. Lac-Renardières – dont mémoire de quartier	5 000€	5 000 €
La Fabrique du numérique - E2C	Ateliers de sensibilisation aux métiers du numérique à destination des femmes des quartiers	3 000 €	4 000 €
ADSEA - Pôle mobilité	Sensibilisation des jeunes à la mobilité	Nouvelle action	2 900 €
		11 500 €	15 400 €

d'autoriser le président, ou son représentant, à signer les pièces relatives à cet objet.

La dépense de 15 400 € sera imputée sur le compte budgétaire 824/6574/4500.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOU

